



# ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME INTERREG VI FRANCE ITALIE ALCOTRA 2021 – 2027

*Résumé non-technique, octobre 2021*

“Teritéo  
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

# SOMMAIRE

---

1.	PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE .....	3
2.	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX .....	5
3.	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	7
4.	COHERENCE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION .....	10
5.	ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES .....	10
6.	PRESENTATION DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION.....	13
7.	DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME .....	13
8.	METHODOLOGIE D'EVALUATION .....	13

# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

## LE CADRAGE REGLEMENTAIRE ET OBJECTIFS DE L'EES

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est rendue obligatoire par la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil. Elle assure que les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre des programmes sont prises en compte durant l'élaboration et avant l'adoption de ces derniers.

## LE ROLE DE LA REGION DANS LA CONDUITE DE L'EES

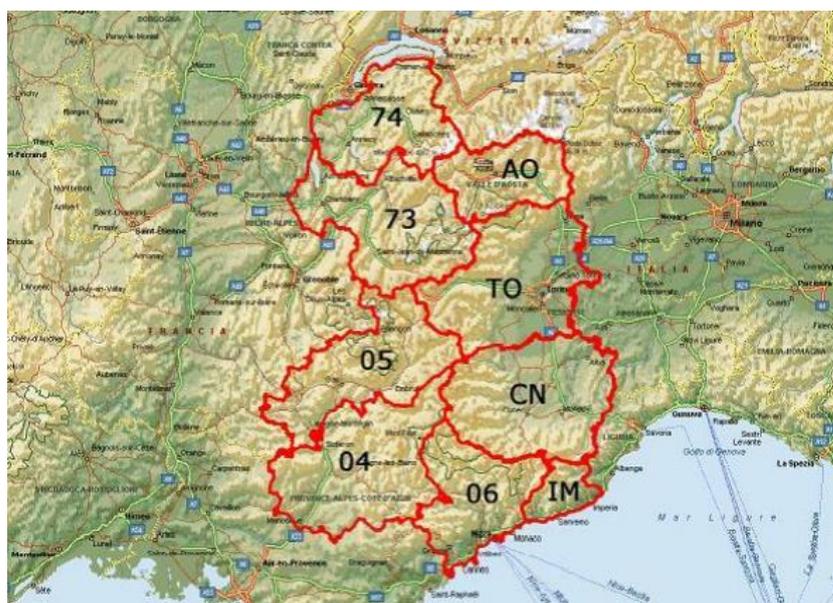
L'ordonnance du 3 Août 2016 et le décret d'application du 11 Août 2016, transposant la directive 2014/52/UE du 16 Avril 2014, indiquent que les Régions sont concernées par l'évaluation environnementale de chacun des programmes européens dont elles bénéficient. Celles-ci doivent être menées en parallèle de la rédaction des programmes de la période suivante, soit 2021 – 2027 et doivent être réalisées avant l'adoption des nouvelles programmations par la Commission Européenne.

## PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE ET DU PROGRAMME ALCOTRA

Le périmètre du programme ALCOTRA comprend 5 départements français, 3 Provinces et 1 une ville métropolitaine italiennes. Il s'étend sur 1 781 communes, réparties sur une surface de près de 46 233 km<sup>2</sup>. En 2019, l'espace ALCOTRA compte près de 5,8 millions d'habitants.

Le territoire de l'espace ALCOTRA est dominé à 72,5 % par des forêts et des zones semi-naturelles.

Ainsi, l'artificialisation des sols demeure limitée dans l'espace avec 39,3 km<sup>2</sup> de sol artificialisé entre 2000 et 2018.



Cependant, le territoire affiche une production de déchets par habitant supérieure aux moyennes des régions françaises et italiennes. Les consommations énergétiques demeurent également importantes avec une prépondérance d'énergies d'origine fossile dans le mix énergétique régionale s'expliquant par le recours important aux moyens de transport individuels.

Des enjeux de préservation du bon état écologique et chimique des masses d'eau du territoire ainsi que de gestion des prélèvements sur la ressource se posent sur le territoire transfrontalier et sont destinés à devenir de plus en plus majeurs face à la hausse des températures moyennes et aux modifications des régimes pluviométriques attendues.

De la même manière, le réchauffement climatique représente une menace majeure pour la biodiversité riche et unique du territoire du fait des modifications des aires de répartition de certaines espèces pouvant découler de l'émergence de nouvelles conditions climatiques.

Enfin, la fonte des glaciers serait susceptible de compromettre l'identité des paysages alpins et redessiner les régimes fluviaux du territoire transfrontalier.

Pour toutes ces raisons et d'autres (aggravation des risques naturels), l'adaptation de l'espace ALCOTRA aux impacts des changements climatiques constitue en enjeu majeur qu'il convient de prendre en compte.

#### UNE NOUVELLE PROGRAMMATION AU SERVICE DE 5 OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les programmes INTERREG (soutenus par le FEDER) interviennent dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

#### Arborescence du programme ALCOTRA 2021 – 2027

Priorité	Objectif spécifique
1 - Redynamiser l'économie dans l'espace ALCOTRA	1 - Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics
	2 - Développer les compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise
2 - Renforcer la connaissance du territoire pour répondre aux défis environnementaux de l'espace ALCOTRA	1 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables en accord avec la Directive énergies renouvelables (UE) 2018/2001, notamment les critères de durabilité précisés dans celle-ci
	2 - Renforcer l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature
	3 - Améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution
	4 - Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone
3 - Supporter la résilience de la population dans l'espace ALCOTRA	1 - Améliorer l'égalité de l'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en encourageant la résilience de l'éducation et la formation à distance et en ligne
	2 - Assurer l'égalité de l'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires et promouvoir la transition d'un système de soins hospitaliers à des soins de proximité
	3 – Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale
4 - Tenir compte des spécificités de certaines aires du territoire pour mieux se préparer aux défis de la résilience	1 - Prendre des mesures en faveur d'un développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones non urbaines
5 - Dépasser les principaux obstacles administratifs de l'espace ALCOTRA	1 - Améliorer les capacités institutionnelles des autorités publiques, et notamment celles en charge de la gestion spécifique du territoire et des parties prenantes

## 2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX

---

Un des enjeux majeurs de l'exercice d'élaboration du programme ALCOTRA 2021-2027 est d'éviter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PO actuel, tout en proposant un programme cohérent et lisible. Ce nouveau programme tire ainsi les leçons de la programmation précédente et construit sa programmation sur une logique collaborative et participative. Dans ce sens, le processus décisionnel et les phases d'arbitrage se sont réalisés dans le cadre des réunions partenariales et des consultations écrites.

Les études de préparation à la programmation 21-27 et l'analyse territoriale (juillet 2020 au CS) ont mis en avant les principaux besoins du territoire ALCOTRA. L'analyse des priorités de travail a été regroupée par objectif stratégique (OP) :

- ✓ OP1, Une europe plus intelligente : augmenter la résilience des PME de la région en renforçant leur capacité d'innovation ; promouvoir la transition économique soutenant les secteurs liés à l'économie verte ; soutenir et renforcer la filière agricole et agro-alimentaire; promouvoir la transition vers un tourisme durable, inclusif pour les travailleurs saisonniers et en capacité de faire face aux conséquences de la crise actuelle ; fournir des services d'intérêt général qui limitent l'abandon des aires de montagne et répondent aux changements démographiques ; utilisation de la digitalisation pour promouvoir le développement économique.
- ✓ OP2, Une europe plus verte : promouvoir la transition vers un tourisme durable, inclusif pour les travailleurs saisonniers, en capacité de faire face aux conséquences de la crise actuelle ; soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tous les secteurs ; renforcer la biodiversité, les infrastructures vertes et réduire l'impact des changements climatiques ; améliorer la capacité de réponse aux risques d'origine naturelles et humaines
- ✓ OP3, Une europe plus connectée : renforcer les connexions de transport transfrontaliers.
- ✓ OP4, Une europe plus sociale : fournir des services d'intérêt général limitant l'abandon des aires de montagne et répondant aux changements démographiques ; renforcer les compétences des citoyens locaux.
- ✓ OP5, Une europe plus proche des citoyens : au-delà de la volonté de promouvoir la transition vers un tourisme durable l'objectif stratégique 5 offre la possibilité d'adresser tous les défis clés mentionnés dans les autres 4 objectifs stratégiques à travers le développement de projets intégrés.
- ✓ ISO Interreg, Une meilleure gouvernance : cet OS vise à mettre en œuvre des actions de niveau stratégiques permettant de réduire/supprimer des obstacles administratifs. Le transport est parmi les thèmes/secteurs plus fortement caractérisés par des obstacles juridiques/administratives.

A partir de ce premier partage de l'analyse territorial, a démarré la phase de concertation pour la définition d'un scénario stratégique à soumettre au Comité de suivi pour validation.

Un premier scénario proposé au partenariat, prévoyait la priorisation des OP1, OP2, OP5, ISO Interreg. Toutefois, le partenariat montre un intérêt pour les thématiques des transports (OP3) et de l'éducation, formation, santé (OP4).

Pour cette raison, une nouvelle phase d'arbitrage propose la priorisation des besoins auxquels le Programme devra répondre (en ordre de priorité) :

- ✓ Fournir des services d'intérêt général atténuant l'abandon des zones de montagne ;
- ✓ Améliorer la capacité de réponse aux risques d'origine naturelle et humaine ;
- ✓ Utiliser la numérisation pour favoriser le développement économique ;
- ✓ Réduire la fracture économique entre zones rurales/de montagne et les principaux centres urbains ;
- ✓ Soutenir l'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs ;
- ✓ Améliorer les services de transport transfrontalier ;
- ✓ Soutenir la transition vers un tourisme durable ;
- ✓ Accroître les compétences des étudiants et des travailleurs ;
- ✓ Mitiger les changements climatiques ;
- ✓ Renforcer la biodiversité ;

- ✓ Accroître la capacité des PME à coopérer entre elles, avec les grandes entreprises et avec le secteur de la recherche ;
- ✓ Augmenter l'efficacité énergétique ;
- ✓ Fournir des services d'intérêt général répondant au changement démographique ;
- ✓ Améliorer l'inclusion des groupes marginalisés ;
- ✓ Capitaliser le potentiel en termes de production d'énergies renouvelables ;
- ✓ Améliorer les infrastructures de transport transfrontalier ;
- ✓ Améliorer les réseaux énergétiques et les capacités de stockage d'énergie.

Sur la base de l'analyse, ainsi que du principe de concentration thématique connu à ce moment (au moins 60% de FEDER sur 3 OP ; au moins 10% du FEDER sur ISO1 Interreg), trois scénarios stratégiques ont été proposés au partenariat, afin de commencer la phase d'arbitrage des priorités stratégiques :

- ✓ Scénario 1 : Capitaliser l'expérience. OP1, OP2, OP3, OP4, OP5, ISO Interreg
- ✓ Scénario 2 : Renforcer la territorialisation. OP2, OP5, ISO Interreg
- ✓ Scénario 3 : Vers un territoire résilient. OP1, OP2, OP4, OP5, ISO Interreg

En mai 2020, le scénario 3 est retenu à l'unanimité. Les thématiques de travail prioritaires sont :

- ✓ Numérisation ;
- ✓ Compétences pour la spécialisation intelligente ;
- ✓ Gestion des risques et changement climatique ;
- ✓ Biodiversité ;
- ✓ Education et formation ;
- ✓ Bilinguisme ;
- ✓ Silver economy ;
- ✓ Besoin d'une approche territoriale intégrée.

Dans cette phase, la thématique des transports reste importante pour une partie du partenariat ; pour cela elle sera incluse dans d'autres OP afin de la prendre également en considération.

Depuis mai 2020, toutes les administrations partenaires étaient orientées vers l'élaboration d'une architecture conforme au scénario 3. Au cours de la Task force du 6 octobre, suite aux résultats de la consultation menée auprès des élus des territoires partenaires, certaines administrations partenaires ont révisé la position exprimée antérieurement. En particulier, la Région Vallée d'Aoste qui a souligné sa volonté d'intégrer l'OP3 dans l'architecture du programme et sa disponibilité à renoncer à l'OP4 ; la Région Piémont a proposé de soumettre à la Commission une architecture de programme couvrant la totalité des OP (OP1, OP2, OP3, OP4, OP5 et l'ISO Interreg).

En raison de ces réflexions émergées au cours des Task force précédentes et, à la lumière des nécessités manifestées par les partenaires transfrontaliers, au sein de la V0 présentée, sont inscrits les objectifs et les actions relatives aux OP ayant été objet de consensus. Les thématiques associées aux OP qui n'apparaissent pas dans la V0 (c.à.d. OP 3 et OP 4) ont été mis en évidence au sein des exemples d'actions proposées.

Les thématiques OP3 et OP4 étaient proposées en intégrant les OP retenus.

En octobre 2020, le rapporteur de la Commission européenne pour le Programme informe la Task force des discussions en trilogue qui pourraient conduire à rendre obligatoire les OP 2 et 4, et que l'ouverture possible de tous les OP dans le PO n'est pas à ce stade interdit mais les contraintes budgétaires et réglementaires (concentration) doivent inciter les partenaires à resserrer l'architecture du programme.

Les partenaires ont considéré important de retenir l'OP4 sur la base des exigences émergées des territoires. D'autres partenaires ont rappelé l'importance de la thématique des transports (OP3).

Afin d'identifier les besoins des territoires et les actions à financer sur les thématiques de l'éducation et santé (OP4) et des transports (OP3), des ateliers d'approfondissement ont été réalisés.

L'architecture de programme dans la V1 couvre la totalité des OP (OP1, OP2, OP3, OP4, OP5 et l'ISO Interreg). Les thématiques prioritaires sont :

- ✓ Numérisation
- ✓ Compétences pour la spécialisation intelligente
- ✓ Gestion des risques et changement climatique

- ✓ Gestion durable de l'eau
- ✓ Economie circulaire
- ✓ Biodiversité
- ✓ Connectivité numérique
- ✓ Mobilité durable
- ✓ Education et formation
- ✓ Accès aux soins de santé
- ✓ Culture et tourisme
- ✓ Approche territoriale intégrée
- ✓ Meilleure gouvernance

En février 2021, suite aux changements dans les discussions pour l'approbation des règlements (OP2 et OP4 obligatoires ; concentration thématique : au moins 60% à 4 OP, dont OP 2 et OP 4 et jusqu'à 20% du budget à l'ISO Interreg ; un nouveau OS 2.viii sur la mobilité urbaine multimodale durable et 2 OS en moins sur l'OP3), aux retours des membres du Comité de suivi à la consultation écrite de décembre 2020- janvier 2021, aux résultats des consultations jeune et grand public, aux travaux de la Task force, le Comité de suivi du 3 février discute de l'architecture du Programme à la lumière des nouveaux éléments.

En février 2021, le Comité de suivi valide une option de compromis qui permet de traiter les thématiques prioritaires aux besoins des territoires tout en permettant de concentrer les ressources et maximiser les effets des actions qui seront entreprises. Les objectifs stratégiques prioritaires validés sont :

- ✓ OP1, Une Europe plus verte
- ✓ OP2, Une Europe plus verte
- ✓ OP4, Une Europe plus sociale
- ✓ OP5, Une Europe plus proche des citoyens
- ✓ ISO1 Interreg, Une meilleure gouvernance

Pour ce qui concerne les thématiques détaillées dans chaque priorité, les membres du Comité de suivi actent le lancement d'une consultation écrite sur le choix des OS. Les résultats de la consultation écrite ont restitué l'architecture complète et définitive du Programme :

- ✓ OP 1, Une Europe plus intelligente : numérisation (OS 1.2), compétences pour la spécialisation intelligente (OS 1.4, avec l'intégration de la thématique des circuits courts).
- ✓ OP 2, Une Europe plus verte : énergies renouvelables (OS 2.2), Gestion des risques et changement climatique (OS 2.2), biodiversité (OS 2.7, avec l'intégration de la thématique gestion de l'eau), mobilité durable (OS 2.8).
- ✓ OP 4, Une Europe plus sociale : éducation et formation (OS 4.2), accès aux soins de santé (OS 4.4), culture et tourisme (OS 4.5).
- ✓ OP5, Une Europe plus proche des citoyens : approche territoriale intégrée (OS 5.2)
- ✓ ISO Interreg, Une meilleure gouvernance.

### 3. ETAT INITIAL DEL 'ENVIRONNEMENT



#### ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

L'espace ALCOTRA, carrefour de trois grandes régions biogéographiques (alpine, méditerranéenne et continentale) abrite une biodiversité emblématique et unique. Parmi les milieux naturels qui le caractérisent, les forêts apparaissent majoritaires avec une superficie de 18 536 km<sup>2</sup>, soit 40 % du territoire. Suivent les espaces ouverts (8 934 km<sup>2</sup> - 20%) et les prairies naturelles (6 050 km<sup>2</sup> - 13%). Un grand nombre de dispositifs à la fois au niveau national, régional et transfrontalier, ont

été mis en place pour préserver une biodiversité de plus en plus menacée par les effets des changements climatiques, l'émergence d'espèces invasives et le phénomène de déprise agricole.

**Enjeu n°1 : Lutte contre les espèces invasives**

**Enjeu n°2 : Maintien du pastoralisme, des alpages et des milieux ouverts associés**

**Enjeu n°3 : Anticipation et adaptation des habitats et espèces les plus exposés aux effets des changements climatiques**



## EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Les masses d'eaux des territoires italiens présentent un état quantitatif et qualitatif globalement bon, exception faite pour l'état chimique des eaux souterraines et les eaux de surface de la ville métropolitaine de Turin. Le côté français se caractérise également par un état quantitatif satisfaisant et un état chimique moins bon des eaux souterraines. Quant aux eaux de surface, leur état écologique apparaît bon comparé aux restes des bassins métropolitains. Les eaux côtières affichent un meilleur état chimique et écologique sur le versant français. Si de nombreuses menaces pèsent sur la ressource en eau de l'espace ALCOTRA, plusieurs mesures ont été mises en place pour y faire face.

**Enjeu n°1 : Renforcer la coopération transfrontalière sur la gestion de l'eau**

**Enjeu n°2 : Réduction du rejet de polluants d'origine agricole et industrielle afin d'atteindre un meilleur état de l'eau**

**Enjeu n°3 : Renforcement de la gestion des besoins et des prélèvements dans les masses d'eau superficielles et souterraines**



## SOLS, SOUS-SOLS ET ESPACES

L'espace ALCOTRA se caractérise par une présence marquée de forêts et zones semi-naturelles (environ 72,5% de l'espace total). L'artificialisation des sols reste limitée dans l'espace et dans le temps avec une hausse des surfaces artificialisées de 64 km<sup>2</sup> entre 2000 et 2018. La zone reste néanmoins soumise à des risques, notamment naturels, qui favorisent l'érosion des sols. Conscientes de ce phénomène, les différentes échelles de gouvernance ont adopté des mesures dans le but de le freiner.

**Enjeu n°1 : Développement d'un urbanisme raisonné par la maîtrise de l'artificialisation des sols**

**Enjeu n°2 : Lutte contre l'érosion des sols**



## DECHETS

Les productions moyennes par habitant de déchets (DMA pour le côté français et déchets urbains pour le côté italien) apparaissent d'un côté et de l'autre de la frontière, supérieures aux moyennes des deux pays respectifs. Les territoires français se caractérisent par une croissance de la production de déchets (5 % entre 2009 et 2017) pouvant être corrélée à leur croissance démographique, alors que les Provinces italiennes

affichent une baisse importante de leur production de déchets sur la même période (-8,4 %).

**Enjeu n°1 : Réduction des quantités de déchets produites**

**Enjeu n°2 : Renforcement des capacités de recyclage et de valorisation des déchets**

**Enjeu n°3 : Réduction des déchets produits par le secteur du BTP**

## QUALITE DE L'AIR



La qualité de l'air de l'espace ALCOTRA apparaît globalement bonne, exception faite pour l'O<sub>3</sub> dont les concentrations, contrairement aux autres polluants principaux qui ont connu un infléchissement ces dernières années, continuent d'augmenter sur la quasi-totalité du territoire. Les axes routiers à grande circulation et les principaux pôles urbains font l'objet de concentrations de polluants (NO<sub>2</sub>, PM<sub>2.5</sub> et PM<sub>10</sub>) moins satisfaisant par rapport au reste du territoire, notamment la ville métropolitaine de Turin où des concentrations moyennes annuelles de NO<sub>2</sub> supérieures à la valeur limite (46 et 53 µg/m<sup>3</sup>) ont été relevées en 2019.

**Enjeu n°1 : Réduction de l'émission de polluants atmosphériques, notamment les particules**

**Enjeu n°2 : Renforcement des mesures pour contenir l'augmentation du niveau d'Ozone (O<sub>3</sub>)**

**Enjeu n°3 : Limitation de l'exposition des personnes dans les aires urbaines à la pollution atmosphérique**



## NUISANCES

L'espace ALCOTRA est inégalement soumis aux différentes sources de nuisances (sonores et lumineuses). Si les zones urbaines, notamment celles de Nice et de Turin, sont plus concernées, les territoires Alpains sont relativement préservés. Ces nuisances ont des effets indésirables sur la santé humaine et la faune du territoire et de nombreuses mesures ont été adoptées pour les contrer.

**Enjeu n°1 : Réduction des nuisances sonores et lumineuses en zone urbaine**

**Enjeu n°2 : Préservation des espaces non-concernés par ces nuisances**



## RISQUES NATURELS

Le territoire de l'espace transfrontalier est soumis à de nombreux risques

naturels. Le risque d'inondation étant le plus répandu. Sur le versant français, 84% des communes sont soumises à un aléa ou à un risque naturel liés aux inondations. Côté italien, exposition de la population au risque d'inondation (dangerosité moyenne) apparaît en revanche modérée. L'érosion des sols est, à l'exception notable de l'est de la ville métropolitaine de Turin, « moyen » à « très fort » dans l'espace ALCOTRA. D'autres risques tels que les mouvements de terrain, les avalanches et les incendies affectent le territoire transfrontalier.

**Enjeu n°1 : Renforcement de la prévention liée aux risques naturels**

**Enjeu n°2 : Renforcement du suivi et de la connaissance transfrontalière de ces risques**

**Enjeu n°3 : Réduction de l'exposition des populations et des biens en agissant sur le bâti et en réduisant l'artificialisation des sols**

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES



Peu nombreux, les sites classés SEVESO présents sur le territoire ALCOTRA sont au nombre de 68, dont 32 situés sur le versant français et 36 sur le versant italien. La construction de ces sites à proximité immédiate des agglomérations représente des menaces importantes pour la santé et le cadre de vie des populations vivant aux alentours de ces installations. Si pour côté français, la partie ouest de la vallée de la Maurienne (Savoie), de même que le littoral des Alpes-Maritimes sont particulièrement exposés aux risques industriels, la ville métropolitaine de Turin et la Province de Cuneo présentent une exposition majeure à ces risques pour versant italien.

**Enjeu n°1 : Renforcement de la maîtrise et de la prévention des risques industriels et technologiques (savoir-faire et culture du risque)**



#### PATRIMOINES PAYSAGERS

Les paysages de l'espace ALCOTRA se caractérisent par la présence de plaines, vallées, zones vallonnées et montagnes. Plus de 20 sommets supérieurs à 4 000m d'altitude (Aiguille Blanche de Peuterey, Mont Blanc du Tacul, Mont Maudit, ...), dont le sommet de l'Europe, le Mont-Blanc, qui culmine à plus de 4 809 m, ponctuent l'espace transfrontalier et participent au caractère distinctif de ses paysages. Les nombreux glaciers (la Mer de Glace, le Glacier d'Argentière ou encore le Glacier de Pré de Bar), véritables éléments identitaires du paysage de l'espace, risquent de disparaître face à

la hausse des températures moyennes prévue pour les prochaines années.

**Enjeu n°1 : Préservation des espaces naturels emblématiques (comme les glaciers)**

**Enjeu n°2 : Maintien de la cohérence des grands ensembles paysagers régionaux**



#### PATRIMOINES BATIS ET ARCHITECTURAUX

Avec des centaines de sites classés, inscrits ou disposant d'une valeur historique et culturelle indéniable, le territoire ALCOTRA se caractérise par un patrimoine bâti et architectural riche. L'histoire des différentes régions a laissé une marque sur les paysages. Toutefois, l'usure du temps, ainsi que l'étalement urbain constituent des menaces pour le patrimoine bâti et architectural de la région.

**Enjeu n°1 : Préservation des patrimoines bâtis et architecturaux**

**Enjeu n°2 : Lutte contre la banalisation du patrimoine bâti patrimoine bâti**



#### ENERGIE

Les énergies fossiles dominent le mix énergétique de l'espace ALCOTRA, notamment en raison des consommations liées au secteur des transports. Si cette consommation tend à diminuer, elle reste très élevée. Du fait de sa topographie, la zone ALCOTRA affiche une forte production hydroélectrique et présente un potentiel important de développement des énergies renouvelables.

**Enjeu n°1 : Développement de la part des énergies renouvelables locales dans le mix énergétique**

**Enjeu n°2 : Réduction de la consommation d'énergie et amélioration de l'efficacité énergétique des secteurs les plus consommateurs**



#### ATTENUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'espace ALCOTRA, en raison de ses caractéristiques géographiques, apparaît fortement sensible aux impacts du réchauffement climatique. Des évolutions, telles que la hausse de 2.4°C des températures moyennes entre 1959 et 2018 (Savoie) et la diminution de 22 à 34 jours du nombre de jours avec de la neige au sol en dessous de 2 000m d'altitude ont déjà pu être constatées. Selon les trois scénarios d'évolution des émissions de gaz à effet de serre et des températures moyennes globales associées établis par

le GIEC, le territoire transfrontalier pourrait connaître des impacts plus au moins importants en termes de modifications des régimes pluviaux, des températures moyennes et d'intensité et fréquence des sécheresses.

**Enjeu n°1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment dans les secteurs du transport et de l'industrie**

**Enjeu n°2 : Anticipation et adaptation des populations et des écosystèmes aux impacts des changements climatiques**

## 4. COHERENCE ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

---

La sélection des documents sélectionnés dans le cadre de l'analyse de cohérence du programme ALCOTRA a reposé sur 2 critères :

- ✓ Ont été retenus des documents présentant une thématique en lien direct avec l'environnement (biodiversité, eau, déchets...). Lorsque plusieurs documents existaient, ont été privilégiés les plus globaux et les plus récents.
- ✓ Les approches nationale, régionale et alpine sont également privilégiées.

**Le niveau de cohérence du programme ALCOTRA 2021-2027 est globalement élevé.** Toutefois, un point d'attention est à maintenir :

- ✓ Le programme devra veiller à la localisation des projets afin que ceux-ci ne soient pas implantés sur des espaces d'intérêt écologique et patrimoniale.

## 5. ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES

---

La vue globale de l'analyse d'incidence proposée à la page 12 permet d'apprécier le niveau d'impact probable de chacun des objectifs spécifiques du programme ALCOTRA sur les composantes environnementales étudiées. Les niveaux d'enjeux environnementaux identifiés à l'issue de l'état initial de l'environnement ont été reportés dans cette matrice.

### LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROGRAMME

---

La grande majorité des objectifs définis par le programme présentent un **bilan positif** en termes d'incidences environnementales avec des niveaux d'incidences environnementales particulièrement élevés :

- ✓ **L'objectif spécifique 2.vii « Améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution »,** avec un score d'incidence de **48** ;
- ✓ **L'objectif spécifique 2.viii « Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en carbone »,** avec un score d'incidence de **42** ;

**Ces impacts restent cependant à des niveaux modérés du fait des incertitudes existantes sur la capacité du programme à infléchir des tendances préexistantes sur le territoire régional** (système d'appels à projets).

Aucun objectif spécifique présente un score global négatif, ce qui traduit une plus-value majeure du programme en matière d'environnement.

### LES IMPACTS PROBABLES DU PROGRAMME SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

---

Parmi les deux composantes environnementales identifiées comme présentant des enjeux environnementaux forts (Atténuation et adaptation au changement climatique et énergie), le programme devrait avoir un **impact globalement positif**, sur chacune d'entre elles, en particulier au niveau de la composante relatives au **changement climatique** (49,5). L'impact du programme sur d'autres composantes présentant des enjeux importants sera également très positif, notamment les composantes Qualité de l'air (31,5) et Biodiversité (48).

En revanche, certaines composantes pourront être impactées, bien que faiblement, négativement par des projets pouvant être soutenus par le programme ALCOTRA, notamment les déchets (-9) et les sols (-6). Ces incidences, intervenant largement sur les phases de mise en œuvre des projets, sont associées aux projets d'infrastructures. Il est toutefois à noter que ces niveaux d'incidences sont peu élevés et pourront être limités par la mise en œuvre d'actions de mitigation.

**Le bilan reste néanmoins largement positif, avec 8 composantes sur 13 qui seront impactées positivement de manière significative par le programme (score supérieur à 6).**

Dimensions	Composantes environnementales	Niveau d'enjeu	OS 1.ii	OS 1.iv	OS 2.ii	OS 2.iv	OS 2.vii	OS 2.viii	OS 4.ii	OS 4.iv	OS 4.v	OS 5.ii	OS MGI	Total général
Patrimoines naturels	Biodiversité et zonages environnementaux	5	0	0	0	0	30	6	0	0	12	0	0	48
Ressources naturelles	Eau et milieux aquatiques	5,3	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	18
	Sols, sous-sols et espaces	3,5	0	-3	0	-3	0	0	0	0	0	0	0	-6
	Déchets	5	-6	3	0	-3	0	0	0	0	0	-3	0	-9
Santé - Environnement et risques	Qualité de l'air	5	6	6	6	0	0	12	0	0	0	1,5	0	31,5
	Nuisances	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Risques naturels	4,6	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0	0	12
	Risques technologiques	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paysages et cadre de vie	Patrimoines paysagers	3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patrimoines bâtis et architecturaux	3	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	6
Climat et énergie	Energie	6	12	6	6	0	0	12	0	0	0	1,5	0	37,5
	Atténuation et adaptation au changement climatique	6	12	6	6	12	0	12	0	0	0	1,5	0	49,5
<b>Total</b>			24	18	18	18	48	42	0	0	18	1,5	0	

## 6. PRESENTATION DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

Dans le cadre de la présente évaluation, les itérations réalisées ont permis d'améliorer significativement la prise en compte des enjeux environnementaux par le programme ALCOTRA. Cela a pu prendre la forme de nouvelles formulations d'objectifs, de mentions complémentaires au sein de la description des actions soutenues, de la mise en place de critères de sélection ou de mesures favorisantes ... À ce stade, il est impossible d'estimer les impacts d'une action tant que ne sont pas connus de manière précise sa nature et son lieu d'implantation. Toutes les estimations qui peuvent être faites sur la base du programme avant sa mise en place, revêtent un caractère très théorique. Si l'objectif est, au-delà de répondre à l'exigence réglementaire, de mener un programme réellement positif pour l'environnement, il semble judicieux de proposer une vraie démarche d'amélioration en continu des actions qui seront financées, au regard de leur impact sur l'environnement.

## 7. DISPOSITIF DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Par composante, pour chaque type d'incidences probable notable, des propositions d'indicateurs de réalisation et / ou résultat visent à permettre de suivre les contributions du programme :

Type d'indicateur et OS	Intitulé
REA 2.vii	RCO83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement
RES 2.vii	RCR79 Stratégies et plans d'action communs mis en œuvre par les organisations
REA 2.iv	RCO24 Investissements des systèmes nouveaux ou améliorés de surveillance, de préparation, d'alerte et de réaction en cas de catastrophe
RES 2.iv	RCR37 Population bénéficiant de mesures de protection contre les catastrophes naturelles liées à des facteurs climatiques (autres que les inondations et les incendies de forêt)
REA 2.ii	RCO84 Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le cadre des projets
RES 2.ii	RCR 104 Solutions retenues ou appliquées par les organisations

## 8. METHODOLOGIE D'EVALUATION

L'évaluation environnementale stratégique (EES) du programme ALCOTRA 2021 – 2027 a été réalisée d'octobre 2020 à novembre 2021 sur la base des versions successives du programme, d'échanges réguliers avec l'Autorité de Gestion, ainsi que sur de nombreux documents-sources.

Les différents points de méthode mobilisés sur cette EES ont été présentés, discutés et validés avec l'Autorité de Gestion, au début de la mission lors de la réunion de lancement, puis ajustés chemin faisant pour correspondre autant

que possible aux attentes de la Région et de l’Autorité Environnementale. De nombreux échanges, formels et informels ont jalonné la réalisation de l’évaluation, permettant ainsi la conduite de plusieurs phases d’itérations. Cette EES s’est ainsi déroulée dans une logique de travail en commun et d’amélioration continue du programme pour une prise en compte optimisée de l’environnement.

Le tableau ci-dessous propose un récapitulatif des principaux temps d’échanges et de travaux de cette EES.

Tableau récapitulatif des principaux échanges et étapes de l’élaboration du rapport environnemental

9 octobre 2020	Transmission par la Région des documents d’EES du programme pour la programmation 2014 - 2020
12 octobre 2020	Lancement de la mission d’EES en comité de pilotage n°1
19 octobre 2020	Transmission par la Région de documents-sources sur les thématiques environnementales étudiées
28 octobre 2020	Réunion de cadrage avec les autorités environnementales italiennes
7 décembre 2020	Transmission par Teritéo de la V1 du rapport de cadrage préliminaire
17 décembre 2020	Transmission par la Région de la V1 du programme
7 avril 2021	Transmission par Teritéo de la V1 de l’état initial de l’environnement
25 juin 2021	Transmission par la Région de la V2_bis et de la maquette provisoire du programme
19 juillet 2021	Retour de la part de la Région sur l’EIE
22 juillet 2021	Transmission par Teritéo de la V1 de l’analyse d’incidence
27 août 2021	Retour de la part de la Région sur l’analyse d’incidence
2 septembre 2021	Réunion en comité de pilotage sur l’avancement des travaux
7 septembre 2021	Transmission par la Région de la V2_bis ajustée du programme